



OFFRE DE BIENVENUE EN GESTION LIBRE

SOUS CONDITIONS¹

Offre valable du 15/04/2026 au 31/05/2026

**250€ OFFERTS
SOUS CONDITIONS¹**

+
**50€ OFFERTS
SI MISE EN PLACE
DE VERSEMENTS
PROGRAMMÉS**

Offre valable pour une 1^{ère} adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir² avec un versement initial net de 3 500 € minimum investi à 50 % minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Je soussigné(e) souhaite bénéficier de la prime de bienvenue offerte sous conditions¹ pour une première adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir², avec un versement initial net de 3 500 € minimum investi à 50 % minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

Avec versements programmés

Sans versements programmés

Je souhaite que ma prime de bienvenue soit versée à 100 % sur l'unité de compte suivante :

Nom UC : Code ISIN :

A défaut de précision, j'accepte que cette prime soit investie à 100 % sur l'unité de compte Schelcher Short Term P (ISIN : FR0011198332)

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

S'il s'agit d'une SCPI, merci de joindre à ce coupon l'annexe de souscription de l'unité de compte choisie.

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Fait à, Le

Signature

¹ 250 € offerts pour une première adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir, avec un versement initial net de 3 500 € minimum investi à 50 % minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital**, et 50 € supplémentaires offerts pour la mise en place de versements programmés de 50 € minimum pendant 1 an, **sans condition d'unités de compte non garantis en capital**. Versement initial de 3 500 € fait par une personne physique sur un contrat Croissance Avenir, reçu entre le 15 avril 2026 et le 31 mai 2026 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagné du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo et sous condition qu'il n'y ait pas de sortie (partielle ou totale), et que les versements programmés éventuellement mis en place ne soient pas suspendus, la première année suivant la date de signature de la demande d'adhésion. L'assureur versera la prime sur une unité de compte du choix du client ou à défaut sur le support Schelcher Short Term P (FR0011198332), **non garantis en capital**, dans les 3 mois suivant la validation du dossier d'adhésion. Pour une SCPI, merci de joindre l'annexe correspondante.

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

² Croissance Avenir est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09). Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Croissance Avenir contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur notre site www.epargnissimo.fr.

EPARGNISSIMO, société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 09 049 292 - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP). Garantie financière auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 Rue Henri Champion, 72030 LE MANS Cedex 9. www.epargnissimo.fr